



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 21 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 25

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

N° DEL-2023-5-21

**Nature de l'acte :
Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine privé**

**OBJET :
Convention de mise à
disposition de la salle La
Ruche entre la Commune
de THOIRY et
l'Association Liberty
Catalan Country Danse**

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. CARRY, Adjoint, a donné pouvoir à Mme DUBURCQ.

Mme LESQUERRRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DOUAI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme GIOVANNONE-EDWARDS.

M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MILLET.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

Absents :

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

E X P O S E

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20231127-DEL-2023-5-21-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les Articles L2121-29 et L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Madame le Maire indique à l'assemblée que les salles associatives peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mises à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités familiales, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association loi 1901 Liberty Catalan Country Danse, enregistrée sous le numéro RNA W013004741 sollicite une salle suffisamment spacieuse pour exercer son activité de danse country à compter du 8 janvier 2024.

Dans le but de faciliter le développement des activités associatives, les salles du bâtiment associatif sises 604 rue de Combes peuvent être mises à disposition des associations Thoirysiennes.

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition de l'association Liberty Catalan Country Danse :

- la salle « La Ruche », d'une surface de 108 m²
- selon le planning défini avec l'association et aux plages horaires définies dans la convention
- à titre gratuit
- pour l'exercice de ses activités à caractère culturel et sportif, en cohérence avec les statuts qui la régissent.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient donc d'établir une convention de mise à disposition de ladite salle du 8 janvier 2024 au 31 juillet 2025 inclus ; convention qui ne pourra être renouvelée que de manière expresse.

Lors de l'utilisation de la salle, d'autres usagers pourront bénéficier de la salle « l'Abeille » et des communs.

Seront donc partagés avec d'autres utilisateurs les locaux communs suivants :

- les couloirs et accès au bâtiment,
- les sanitaires.

Il est précisé ici que la salle de la Ruche n'est à usage exclusif de l'association Liberty Catalan Country Danse que sur les plages définies dans la convention de mise à disposition. Celles-ci ne pourront être modifiées que par avenant à cette convention.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les termes de la convention entre la Commune de THOIRY et l'Association Liberty Catalan Country Danse dont un exemplaire est joint en annexe, d'une part, et de l'autoriser à la signer, d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de THOIRY et l'Association Liberty Catalan Country Danse,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

FAIT A THOIRY,
LE 27 NOVEMBRE 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 29/11/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 29/11/2023